

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T013-2026**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Chemin de la Moinière, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 03 février 2026 de Monsieur DIALLO Thierno, représentant la société OREA, pour des travaux de curage et inspection vidéo de canalisations chemin de la Moinière.

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le chemin de la Moinière sera rétréci à la circulation pendant le temps des travaux. Le stationnement sera interdit au niveau des travaux et la vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : La mise en place d'un alternat manuel par panneaux B15 / C18 devra être effectué.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable le lundi 23 février et mardi 24 février 2026 de 08h à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 4 : La société OREA est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur DIALLO Thierno, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur DIALLO Thierno

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 03 février 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 05/02/26

